

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

SYTEC Bonding Adhesive

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SYTEC Bonding Adhesive

Code du produit -

L'identifiant unique de formulation (UFI) M600-W0PH-8004-45P9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Adhésif, Obturant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise SYTEC Bausysteme AG
Laupenstrasse 47
CH-3176 Neuenegg
+41 31 980 14 14
www.sytec.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 15.10.2025

Version 4 (Version précédente: 3)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Liquides inflammables, Catégorie 2, H225
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange de polymères, solvants, pigments et additifs

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
------------	------------	--------------------	---------------------------

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	25% - 50%	Skin Irrit. 2 H315, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 64742-49-0 No.-CE: 927-510-4
ethyl acetate	10% - 20%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225, -	No.-CAS: 141-78-6 No.-CE: 205-500-4 No.-Index: 607-022-00-5
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	10% - 20%	Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 2 H225	No.-CE: 920-750-0 No REACH: 01-2119473851-33
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	10% - 20%	Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 92128-66-0 No.-CE: 295-763-1
Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	0.1% - 3%	Repr. 2 H361, Aquatic Chronic 4 H413	No.-CAS: 68610-51-5 No.-CE: 271-867-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes les plus importants: Érythème. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Faiblesse. Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
----------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.
---	--------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Facilement inflammable. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
---	--

Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
--	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
---------------------------------	--

Pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
-----------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
---	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

ethyl acetate (CAS 141-78-6)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

400 ppm STEL [KZGW] INRS NIOSH
1460 mg/m³ STEL [KZGW] INRS NIOSH

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs

200 ppm TWA [MAK] INRS NIOSH
730 mg/m³ TWA [MAK] INRS NIOSH
1468 mg/m³ STEL
400 ppm STEL

EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs

734 mg/m³ TWA
200 ppm TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

<i>Protection des mains</i>	Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h. Épaisseur minimale de la couche: 0.11mm. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Vert.
Odeur	Type hydrocarbure.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	64 °C
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	-25 °C
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	insoluble (Eau) partiellement soluble (solvants apolaires)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	0.88
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des bases.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (CAS 64742-49-0) Dermal LD50 Rabbit > 3160 mg/kg (IUCLID) Inhalation LC50 Rat = 73680 ppm 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID) ethyl acetate (CAS 141-78-6) Dermal LD50 Rabbit > 18000 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 4000 ppm 4 h(NLM_HSDB) Oral LD50 Rat = 5620 mg/kg (NLM_CIP) Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques (CAS 92128-66-0) Inhalation LC50 Rat > 25.2 mg/L 4 h(ECHA_API) Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène (CAS 68610-51-5) Dermal LD50 Rabbit > 5010 mg/kg (CHEMVIEW) Inhalation LC50 Rat > 165 mg/L 1 h(CHEMVIEW) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------------	--

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (CAS 64742-49-0)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 8.41 mg/L [semi-static, closed] (ECHA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	"EC50 48 h Daphnia magna <0.26 mg/L [Static] (EPA)" As Petroleum [8002-05-9]

ethyl acetate (CAS 141-78-6)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 220 - 250 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 484 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 352 - 500 mg/L [semi-static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 560 mg/L [Static] (EPA)

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène (CAS 68610-51-5)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata >0.2 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >0.2 mg/L [semi-static] (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna >0.2 mg/L (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
---	------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
---	--

12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 08 04 09 [S].
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID

UN 1133.
Nom d'expédition des Nations unies: ADHÉSIFS.
Classe 3.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADR/RID 3+ENV.
Dangereux pour l'environnement: Oui
Code de classement F1.
Numéro d'identification du danger 33.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E2.
Catégorie de transport 2.
Code de restriction en tunnels (D/E).

IMDG

UN 1133.
Nom d'expédition des Nations unies: ADHESIVES, containing flammable liquid.
Classe 3.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes IMDG 3+ENV.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E2.
No EMS F-E, S-D.
Polluant marin: Oui.

IATA

UN 1133.
Nom d'expédition des Nations unies: Adhesives, containing flammable liquid.
Classe 3.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes IATA 3+ENV.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L).
Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).

Navigation fluviale ADN

UN 1133.
Nom d'expédition des Nations unies: ADHÉSIFS.
Classe 3.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADN 3+ENV.
Code de classement F1.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E2.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 3.
Classe de stockage 3.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (CAS 64742-49-0)

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Higher-Tier Requirements	"25000 tonne (listed under petroleum products and alternative fuels)" As Naphthas [RR-03375-0]
EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Lower-Tier Requirements	"2500 tonne (listed under petroleum products and alternative fuels)" As Naphthas [RR-03375-0]
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited (containing $\geq 0.1\%$ w/w Benzene, listed under Petroleum, coal, tar and natural gas and their derivatives generated using distillation and/or other processing methods)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 28. (P) Use restricted. See entry 29. (P) Use restricted. See entry 75. (P)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 2 - Entry 28 - Carcinogens: Category 1B	Present (P)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 4 - Entry 29 - Mutagens: Category 1B	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
ethyl acetate (CAS 141-78-6)	
Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	Category Class 3
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2915.3100
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B
EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) (166/2006) - Threshold Quantities	"100000 kg/yr TQ (air)" As Non-methane volatile organic compounds (NMVOCs) [RR-14069-2]
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([205-500-4])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1a - Releases to Air	"100000 kg/yr" As Non-methane volatile organic compounds [RR-14069-2]
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3	"100000 kg/yr" As Non-methane volatile compounds (NMVOC) [RR-14069-2]
UNEP (United Nations Environment Programme) - Basel Convention - Hazardous Wastes - Annex I	"Y42 (except Halogenated solvents)" As Organic solvents excluding halogenated solvents [RR-10445-0]
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques (CAS 92128-66-0)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Phénol, 4-méthyl-, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène (CAS 68610-51-5)
EU - REACH (1907/2006) - List of Present
Registered Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Selon les informations du fabricant.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	Aucun(e). EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Uniquement pour utilisation industrielle.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.